

# **Règlement du jeu**

## **« VOS COMMERCANTS DE MELUN FETENT LA SAINT VALENTIN »**

**Du 11 au 14 Février 2019**

50 commerçants disposent d'un ballon rouge en forme de cœur qu'il donnera avec un bon pour un lot pour la constitution de cet événement.  
Ce jeu se déroulera du lundi 11 au jeudi 14 février 2019.

### **ARTICLE 1 : ORGANISATION**

L'association de commerçants de Melun **UNICOM**, dont le siège est sis 17 rue Carnot à Melun (77000), organise du lundi 11 au jeudi 14 février 2019 **une animation commerciale** intitulée « **Vos commerçants de Melun fêtent la Saint Valentin** », dont le principe est basé sur un jeu gratuit et sans obligation d'achat.

L'objet de cette animation consiste à retrouver 50 ballons rouges en forme de cœur disséminés chez les commerçants adhérents UNICOM et de se faire remettre un bon pour un lot à retirer le 14 février 2019.

### **ARTICLE 2 : PARTICIPATION**

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne physique, majeure au 11 février 2019, domiciliée en France métropolitaine, à l'exclusion des commerçants participants, et de leur personnel. Une seule participation par famille acceptée.

Chaque commerçant participant sera identifiable grâce à la présence dans sa vitrine d'un ballon rouge en forme de cœur.

Les participants devront remplir un bon indiquant nom, prénom et code postal.

### **ARTICLE 3 : DOTATIONS**

Les gagnants remportent soit un gâteau « Saint Valentin » , soit un chèque cadeau « j'aime ma ville de 5€ », un panier garnis, des chocolats, des bijoux, des mugs etc...

#### **ARTICLE 4 : DESIGNATION DU GAGNANT**

Les gagnants se veront remettre un ballon et un bon pour se rendre chez un commerçant indiqué exclusivement le 14 février 2019 qui lui offrira son lot

#### **ARTICLE 5 : OBTENTION DU REGLEMENT DE JEU**

Retrouvez ce règlement sur le site internet de l'Unicom : [www.melununicom.com](http://www.melununicom.com)

Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite avant le 28/02/2019 minuit (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**UNICOM – 17 RUE CARNOT 77000 MELUN.**

Le timbre nécessaire à la demande de règlement sera remboursé sur simple demande sur la base du tarif lent "lettre" en vigueur.